



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0403

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention au centre hospitalier Le Vinatier dans le cadre d'actions de coopération avec l'hôpital du point G de Bamako

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0403**

commission principale : développement économique

objet : **Subvention au centre hospitalier Le Vinatier dans le cadre d'actions de coopération avec l'hôpital du point G de Bamako**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La lutte contre la pauvreté à l'échelle de la planète soulève des enjeux politiques, sociaux et économiques importants. Les objectifs du millénaire sont un ensemble d'actions dans des domaines comme les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie : développement humain et social des pays en voie de développement. C'est un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

Dans un contexte mondial, les collectivités territoriales du Nord et du Sud sont devenues des acteurs incontournables des relations internationales. Leurs actions sont souvent des réponses très concrètes aux objectifs du millénaire.

La Communauté urbaine constitue une échelle pertinente pour organiser la mise en synergie des acteurs de son territoire, pour faire émerger des projets efficaces et les mutualiser. Elle joue un rôle concret d'impulsion de projets collectifs de solidarité et accompagne le développement du savoir-faire de nombreux acteurs lyonnais dans le montage, la gestion et le financement de projets de solidarité internationale. Ces actions sont constitutives de l'identité même du territoire lyonnais, berceau d'initiatives dont la notoriété n'est plus à démontrer.

C'est dans le cadre de cette politique de solidarité internationale qu'il est proposé de soutenir les projets du centre hospitalier Le Vinatier qui intervient auprès de l'hôpital du point G à Bamako, ville avec laquelle la Communauté urbaine a signé une convention de coopération en 2007.

En effet, depuis 2007, le centre hospitalier Le Vinatier a signé également une convention triennale de coopération avec le centre hospitalo-universitaire du point G à Bamako. Cette convention comprend trois volets : un volet clinique, un volet enseignement supérieur et recherche et un volet artistique et culturel.

L'objectif est d'enrichir les techniques et les pratiques dans la prise en charge des patients en hospitalisation et en ambulatoire, par la découverte respective des outils et fonctionnements de chaque hôpital. De plus, en déterminant et développant le rôle de l'art dans les représentations de la maladie mentale et de la psychiatrie, il est proposé d'approfondir et de créer de nouveaux outils artistiques et culturels dans une perspective thérapeutique.

Le programme triennal comprend les éléments suivants :

- volet clinique

Il s'agit d'échanges de savoir-faire entre médecins et personnel soignant, dans différentes pratiques et approches cliniques, afin de les comparer et de les faire évoluer mutuellement.

Les domaines étudiés sont :

- . le développement des soins en addictologie et en pédopsychiatrie à Bamako,
- . les soins aux adolescents,
- . l'évolution de la place des familles au sein de l'hôpital psychiatrique et de leur prise en compte dans le processus thérapeutique ;

- volet artistique et culturel

Ce volet vise à approfondir un travail pédagogique et sensible de lutte contre les préjugés relatifs à la maladie mentale, en France et au Mali, ancré sur la visibilité culturelle. Ses modalités d'actions se déploient dans le champ artistique en impliquant fortement les usagers. Elles s'inscrivent également dans une démarche scientifique et clinique associant professionnels de la santé et de la culture.

Il est mis en œuvre par le biais d'expositions, de colloques, d'actions visant à développer la créativité des patients, soignants et artistes par la rencontre des différences culturelles. Le projet artistique met en questionnement les représentations respectives des sociétés africaines et occidentales et le regard porté sur la folie.

Le centre hospitalier Le Vinatier accueille en 2007 et 2008 des artistes en résidence proposant des ateliers de création aux patients et soignants dans les domaines de la musique, du théâtre Kotéba et des contes africains. En outre, en 2008, deux photographes, un lyonnais et un bamakois, interviennent dans chacun des hôpitaux auprès des patients pour construire ensemble les images d'une humanité le plus souvent reléguée. Les fruits de leurs résidences seront présentés à Lyon et Bamako en 2009. Enfin, les œuvres d'un artiste malien contemporain seront exposées à Lyon en 2009 ;

- volet enseignement supérieur et recherche

Dans le cadre des échanges liés à l'enseignement supérieur et la recherche, les signataires de la convention poursuivent l'objectif d'accompagner la mise en place d'un Diplôme d'enseignement supérieur (Des) de psychiatrie à la Faculté de médecine, pharmacie, odonto-stomatologie de Bamako (FMPOS).

Le centre hospitalier Le Vinatier et le centre hospitalo-universitaire du point G assurent la formation pratique des étudiants en cohérence avec la formation théorique délivrée par la FMPOS. Le centre hospitalier Le Vinatier apporte également un renforcement des capacités des formateurs du Des malien ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 5 500 € pour l'exercice 2008 au centre hospitalier Le Vinatier.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - centre budgétaire 122 100 - compte 657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.